Carnet d'Europe

Revue de réflexions et de propositions pour une Europe fédérale

N° 2020/03/113 – du 8 juin - 3 €

Actualité européenne :

Le devoir d'informer

Créé en 2008, Carnet d'Europe est une revue qui fait partie des collections de Presse fédéraliste, association d'édition de livres et de la revue « Fédéchoses » pour le fédéralisme ».

Fondateur, directeur de la publication : Alain REGUILLON
Rédacteur en chef : Alain MALEGARIE
Comité de rédaction : Noémie BOUNSAVATH, Jérôme BRU Chloé MOULLEC

Administration, abonnement : Alain REGUILLON, 23 passage des Alouettes – 69008 LYON

Les articles contenus dans la revue Carnet d'Europe n'engagent que leurs auteurs.

Les associations partenaires à la publication du carnet bimestriel d'actualité européenne

Union of European Federalists
Union des Fédéralistes Européens
Union der Europäischen Föderalisten

Carnet d'Europe : lettre d'actualité européenne

ISSN 2119-2847

Cette brochure est éditée par

PRESSE FEDERALISTE

7, rue Amédée-Bonnet
69008 LYON
SIRET : 315 384 909 00018

Impression

L'interface/Messidor

106, avenue Franklin-Roosevelt
69 120 VAULX-EN-VELIN

2e trimestre 2020

Presse fédéraliste

L'édito d'Alain Réguillon : la nécessaire solidarité européenne

Les mesures prises et les attitudes constatées au début de la pandémie laissent un goût amer. Le repli sur soi, la fermeture des frontières, le refus de la main tendue à des voisins en détresse sont autant de signes qui marquent la fragilité de l'Union.

Puis, devant l'ampleur du phénomène sanitaire, devant le nombre élevé de morts en un temps court et les insuffisances, tant humaine que matériel, de chacun en matière médicale, le sursaut est venu. Les Européens se sont rendus à la raison et ont mieux coopéré. Ils auraient pu le faire plus tôt, de manière moins désintéressée, mais ils l'ont fait !

Durant cette période, le rôle de la Commission européenne a été remarquable car la santé n'est pas de sa compétence. Sauf, et je le cite dans un article qui suit, les traités l'invitent à intervenir pour coordonner et prévenir les fléaux ; la COVID-19 en est un. Elle a donc pris ses responsabilités et amené les États membres à se coordonner et à jouer de la solidarité en ouvrant leurs hôpitaux à des ressortissants d'autres pays voisins.

Une autre institution à jouer très tôt un rôle majeur, c'est la Banque centrale européenne (BCE) qui, en couvrant les énormes besoins financiers imposés par l'arrêt de l'économie, a offert aux pays membres, la respiration utile à dépenser sans compter. Elle a été relayée quelques temps après par le Parlement européen qui a soutenu les mesures prises par la Commission et la BCE et a fait lui aussi des propositions pour dégager des moyens financiers importants.

Et c'est bien dans les prérogatives de l'Union que de sauver son marché intérieur et de permettre à tous les États membres de rebondir, car après la crise sanitaire se profile la crise économique… et elle sera rude !

L'accord franco-allemand, dont on espère qu'il sera suivi par les autres pays, montre un tournant dans la solidarité européenne, mises à part les initiatives de Mario Draghi lorsqu'il était à la tête de la BCE au moment de la crise des dettes souveraines. Jamais les pays en bonne santé économique n'avaient accepté le principe de payer pour ceux qui étaient en difficulté. Et si tout n'est pas encore acté, la position de Mme Meckel est remarquable et son geste doit être salué.

Il faut souhaiter que cette pandémie bien dramatique avec ses milliers de morts, marque un rebond de l'Union européenne dans le sens d'une plus ferme intégration de nombre de ses politiques et d'un gouvernement qui fasse davantage de place aux institutions communautaires (Commission, Parlement, Conseil de l'Union), laissant de côté un fonctionnement intergouvernemental qui sert davantage les intérêt particuliers des États que celui général de l'Union ; je vise là le Conseil européen (réunion des chefs d'États et de gouvernement) qui doit revenir à son rôle qui est de fixer les grandes orientations, de prendre les décisions stratégiques, mais qui n'a pas –c'est le respect des traités- à intervenir, comme il le fait trop depuis 2008, dans le gouvernement de l'Union.

La solidarité européenne doit être au service de l'intérêt général qui ne sera jamais la somme des intérêts particuliers ! Puissent les leçons de la pandémie être tirées dans ce sens.

Point de vue sur la COVID-19

COVID19, une pandémie sérieuse, mais à relativiser !

Par Alain réguillon

Tableau comparatif non exhaustif des principales causes de mortalités

Maladies mortelles Chiffres 2018	Décès dans le monde	Décès en Union européenne	Décès en France
COVID 19 (chiffres mai 2020)	365 000 (1,23% des décès)	160 000 (5,13% des décès)	+ de 27 000 (7,75% des décès)
Grippe saisonnière	650 000 (2,44% des décès)	60 000 (19,23% des décès)	12 000 (3,45% des décès)
Cancers	9,6 millions 32,42% des décès)	1, 5 millions (48,08% des décès)	157 000 45,08% des décès)
Maladies cardio-vasculaires	17,7 millions 59,77% des décès)	609 000 (22,12% des décès)	150 000 (43,07% des décès)
Accidents de la route	1,3 million 4,39% des décès)	25 100 (8,01% des décès)	3 250 (0,93% des décès)
Totaux	**29,615 millions**	**3,12 millions**	**348 250**

La pandémie du COVID19 a conduit à prendre des mesures sanitaires dont on devra tirer les leçons dans quelques mois. Dans l'immédiat, il est déplacé, voire malhonnête, de critiquer les mesures prises par le gouvernement, même si j'eus préféré qu'elles le fussent de manière plus décentralisée en associant les élus régionaux et les représentants des communes aux décisions.

Ceci étant, il faut, me semble-t-il, relativiser cette pandémie au regard des autres causes de mortalité. Le tableau ci-dessus apporte un éclairage utile à se poser les bonnes questions. Certes, hors la grippe saisonnière, et encore pas dans les mêmes proportions, la COVID19 est une maladie infectieuse qui se transmet. Et tant que l'on n'en connaîtra pas l'origine il convient de prendre le maximum de précautions, tant pour ne pas la contracter que pour la transmettre.

Une question se pose : le jour où un vaccin sera trouvé, faudra-t-il suspendre les mesures dites barrière ? S'il appartient à la communauté scientifique d'y répondre, il appartient aussi aux citoyens d'en décider. Un allègement des précautions peut se concevoir, mais pas leur arrêt. Il faut aussi se poser cette question pour la grippe saisonnière qui, chaque année, cause environ 12 000 morts en France.

En lisant le tableau qui n'a pas la prétention d'être exhaustif, mais de donner des ordres de grandeurs quant aux causes de décès, quelques chiffres interpellent.

En moyenne des décès totaux des maladies, le taux en France de décès par la COVID19 est plus élevé que la moyenne de l'Union européenne et celle du monde. Pour la grippe saisonnière, nous faisons mieux que l'UE, l'augmentation de la vaccination doit compter, mais moins bien que le reste du monde, il serait intéressant d'en connaître les raisons. Pour ce qui est des cancers, nous sommes en dessous de la moyenne communautaire, mais bien en dessus de celle du monde, autre interrogation à se poser. Même constat pour les maladies cardiovasculaires qui, dans le monde, reste la première cause de mortalité, la seconde derrière le cancer dans l'UE et en France. Pour ce qui est des

accidents de la route, la France fait mieux que le reste du monde et l'Union européenne, nous devons persévérer dans les mesures prises et nous satisfaire d'un réseau routier de bien meilleure qualité que dans de nombreux pays ; il ne faudrait pas baisser la garde pour des raisons économiques et continuer à l'améliorer encore.

L'Union européenne et la pandémie

Le titre XIV sur la santé publique du traité de l'Union européenne précise que l'action de l'Union complète celle des États qui restent souverains en matière de santé publique. Mais, l'article 168 dit explicitement, je cite : *« L'action de l'Union, qui complète les politiques nationales, porte sur l'amélioration de la santé publique et la prévention des maladies et affections humaines et des causes de dangers pour la santé physique et morale. Cette action comprend également la lutte contre les grands fléaux, en favorisant la recherche sur leurs causes, leur transmission et leur prévention…. ».*

Cela signifie que les États doivent coopérer dans ces domaines afin de prévenir et de faire front ensemble lors des *« grands fléaux ».* Au-delà, cela veut dire, et c'est tout le sens de la dynamique d'une union, que lors de troubles tels que ceux que nous venons de connaître, la réponse aux risques doit être commune et solidaire.

Force est de constater qu'il n'en fut rien. En tout cas dans une première période. Et si un sursaut de concertation est apparu par une solidarité –envoi de moyens humains avec des soignants, accueil de malades dans les hôpitaux, ou encore libération des règles budgétaires- renforcée, il n'en demeure pas moins que le réflexe nationaliste l'a emporté sur celui plus noble de la mutualisation. La fermeture des frontières fut une faute car, comme lors du nuage de Tchernobyl, elles n'ont pas freiné la propagation du virus. La contamination s'est faite entre décembre et février, fermer la porte en mars était déjà trop tard.

Les premiers impactés ont été les Italiens, bien seuls une fois de plus devant une épreuve dont ils sortent affaiblis. C'est à ce moment-là qu'il eut fallu accélérer la concertation, prendre les mesures coordonnées de contrôles aux frontières extérieures. Il est vrai qu'il est plus facile de repousser des migrants en détresse aux frontières maritimes et terrestres, qu'un virus… qui prend l'avion !

Il y aura beaucoup de leçons à tirer de notre attitude et des conséquences de la pandémie. Pour autant, s'il est besoin de renforcer l'Union dans le domaine de la santé, il est illusoire de croire que c'est par un transfert de compétences que l'on fera front à une prochaine crise sanitaire. La responsabilité est à tous les niveaux et c'est à tous les niveaux qu'il faut organiser la parade: européen, national, régional et local.

L'Union doit pouvoir renforcer la mise en œuvre de ce que prévoient les traités et il n'est nul besoin de les modifier. Accélérer la recherche, prévenir mieux et de manière permanente, mieux agir ensemble au sein de l'OMS et mieux coopérer avec le reste du monde, là est la valeur ajoutée de l'Union. Quant aux mesures barrière pour une pandémie, leur mise en place doit être laissée à la discrétion des autorités nationales, régionales et locales afin d'adapter et de contrôler les pratiques en tenant compte des spécificités des territoires. Reste aussi au niveau national et régional à adapter les moyens humains et matériels en considérant mieux les professions de santé et paramédicales, en équipant mieux les hôpitaux et en assurant une meilleure coopération entre public et privé, enfin en

sachant constituer et gérer des stocks importants tels que les gants, les masques ou encore le gel pour faire le lien avec la COVID19.

La gestion de tels stocks ne s'improvise pas. C'est un métier que seule l'armée aujourd'hui maîtrise. Pourquoi ne pas alors lui confier cette mission, aider en cela par la réserve civile qui saura faire le lien avec la population ? La question me paraît devoir se poser. En tout cas, cette gestion doit être pensée au niveau régional et non national.

Pour clore cet article, j'ajoute que c'est dans le domaine du soutien à l'économie et à la relance économique que les mécanismes de l'Union jouent le mieux. Il est vrai que c'est davantage dans ses prérogatives et que le marché intérieur reste le champ le plus complet des politiques communes. Nous aurons l'occasion de revenir sur ces aspects.

Alain Malégarie détaille davantage ces aspects et d'autres dans son article sur le renouveau de l'Union européenne.

Mieux d'Europe, ce n'est pas tout Europe, mais dans le domaine de la santé comme dans tous les domaines des politiques au service des peuples, l'union fait la force. Sachons doser nos transferts en s'appuyant sur le socle de ce qui fait le fédéraliste : la subsidiarité.

La COVID-19 risque d'aggraver la fracture Nord-Sud par Alain Malégarie

Décidément les pays « fragiles », très endettés, à croissance faible depuis 2008, sont, en plus, très affectés par le coronavirus. Ils concentrent les deux-tiers des décès, les pays du Nord étant bien moins touchés. Si bien qu'ils subiront, bien plus, les conséquences économiques et sociales de cette pandémie mondiale.

A la mi-mai, les chiffres de mortalité du virus étaient éloquents : 525 morts par million d'habitants en Espagne ; 436 en Italie ; 374 en France ; 79 en Allemagne ; 78 au Danemark ; 65 en Autriche.

Et on aura les mêmes écarts (énormes) sur les conséquences économiques et sociales. Et la situation sanitaire et économique de la France la place clairement, hélas, dans le camp des pays du Sud de l'Europe. Et ce n'est pas un hasard, car ces pays ont deux problèmes majeurs : un endettement abyssal, qui limite la marge de manœuvre budgétaire pour se relancer, et une croissance faible, très tributaire du tourisme, touché de plein fouet par la pandémie.

Avant la COVID-19, la dette publique représentait 100% du PIB pour la France et l'Espagne, et 140% pour l'Italie. L'endettement des pays du Nord est bien moindre, avec 58% du PIB pour l'Allemagne, 70% pour l'Autriche et … moins de 50% pour le Danemark, la Suède et les Pays-Bas. Et ce sont bien sûr ces États, « fourmis » ou frugaux, qui renâclent à payer pour les États « cigales » ou dépensiers.
Une chose est sûre, tous les pays vont utiliser massivement l'arme budgétaire pour relancer l'économie, mais les « nordistes » ont bien plus de marge de manœuvre. Donc on sait déjà que les pays les plus handicapés relanceront moins bien leur économie. Ce qui créera une distorsion aggravée entre Etats-membres. Pas réjouissant.

La récession économique sera importante aussi car une part de la richesse non produite durant presque trois mois risque d'être définitivement perdue. C'est le cas des activités de services, qui

occupent une place importante dans l'économie, à commencer par le tourisme. Ce secteur majeur représente 9% du PIB en France (pratiquement autant que l'industrie !), 13% en Italie, 15% en Espagne, 17% au Portugal et 20% en Grèce. Et ce secteur est évidemment le plus perturbé par le coronavirus.

L'Allemagne, qui est en pointe, côté exportation (machines-outils, automobiles haut de gamme, etc.) va, du coup, souffrir aussi, du moins au début, car la Commission européenne a évalué la chute du commerce mondial à 10% cette année. Mais les produits allemands, grâce à la qualité et au «haut de gamme » devraient être aussi les premiers à bénéficier de la reprise du commerce international lorsqu'elle surviendra.

Depuis 2000 (contrecoup des deux graves crises économiques des années 1990), et surtout depuis la terrible crise financière de 2008, les pays du Sud ont vu leur PIB par tête baisser, puis stagner. Ce qui, en terme de parité de pouvoir d'achat par rapport à la moyenne européenne, donne un appauvrissement de 2,7% pour la France, certes bien moins que l'Italie ou la Grèce, moins 14% toutes les deux ! Mais sur la même période, des pays comme l'Allemagne ou l'Autriche ont amélioré leur pouvoir d'achat de + 7,7% en Allemagne et + 6,7% en Autriche.

La reprise économique sera donc asymétrique. Pour toute l'année 2020, la Commission européenne prévoit une chute du PIB de 8,2% en France, 9,4% en Espagne et 9,5% en Italie, contre 6,5% en Allemagne. Elle prévoit également que la reprise en 2021 sera insuffisante pour un rattrapage.

Les écarts de performance et donc de niveau de vie (pouvoir d'achat, santé, etc.) favorisent aussi (cause et conséquence à la fois) d'autres problèmes dans les pays du Sud, pris dans un cercle vicieux.

Prenons l'exemple de l'Italie, de l'Italie du Sud bien sûr, à propos de l'usage des fonds européens. Ils en reçoivent beaucoup, et c'est bien normal, sont très enthousiastes pour s'en servir, mais ne peuvent aller au bout de la procédure ! Il suffit d'examiner en détail la « consommation» des fonds européens du programme 2014–2020, on s'aperçoit que les régions du sud de l'Italie ont bien engagé 72% des ressources disponibles, ce qui est un score fort honorable, mais malheureusement ça s'arrête là. 18% seulement sur ces 72% ont été consommés, faute de moyens. Or tout fonds européen doit être cofinancé par le porteur de projet. Et les régions les plus pauvres doivent donner à leur budget la priorité aux dépenses courantes, plutôt que de les engager pour des investissements. Autre frein, la bureaucratie régionale, qui fait que les fonds alloués sont dispersés dans diverses lignes budgétaires, est incompatible avec les délais fixés par l'UE. Ces fonds non dépensés reviennent donc à l'expéditeur, ce qui est vraiment dommage. Mais ce qui est le plus navrant, c'est que ces fonds récupérés seront investis par des régions d'Europe plus efficaces dans la conception et l'application, mais plus riches en budget aussi.

En ces temps de pandémie et de conséquences économiques redoutables, il conviendrait peut-être de supprimer ou d'assouplir certaines contraintes afin que les régions faibles puissent en profiter davantage. Par exemple, réduire la part de cofinancement entre l'UE et le bénéficiaire (50% / 50%) serait utile, avec un 60/40%, voire un 70/30%. Autre suggestion, lorsqu'une région doit abandonner un fonds européen, pourquoi ne pas lui laisser une « deuxième chance », avec un dossier mieux préparé, sur le plan budgétaire et logistique. Surtout pour les grands projets d'infrastructures, dont ces régions ont vraiment besoin.

Immigration, le travail du migrant une nouvelle fois indispensable au fonctionnement de l'Union européenne en période de crise par Chloé Moullec

La fermeture des frontières annoncée à l'aube du confinement a relancé de nombreux débats concernant l'immigration. Ces débats alimentent les discours d'un populisme grandissant en Europe qui considère l'immigration comme l'un des facteurs de la pandémie que nous traversons. Sans renier la possibilité d'une transmission de maladies d'un pays à un autre par les flux de population, ne serait-il pas plus pertinent de maintenir la fermeture des frontières comme procédure d'urgence et mettre l'accent sur une mise en commun internationale des connaissances en matière de santé et de gestion de crise ?
C'est justement vers cette vision que semblent s'orienter les Nations Unies, suivies par l'Union Européenne. Selon les mots du docteur Hans Henri P. Kluge, directeur régional de l'OMS pour l'Europe, *« c'est grâce à un partage des connaissances en toute transparence, à un soutien personnalisé sur le terrain, et à une solidarité sans faille que nous vaincrons la COVID-19 ».*

Toutefois, la pandémie n'a épargné ni le personnel de santé, ni les employés agricoles, plus que jamais indispensables pour faire face à cette crise. Le recours à une main d'œuvre qualifiée issue de l'immigration pour ces secteurs s'est donc présenté comme l'une des solutions les plus appropriées pour pallier l'absence des employés touchés par la COVID-19.

En Allemagne, on compte 2 300 médecins ou infirmier suspendus de leurs fonctions et 244 cabinets médicaux ont été fermés dans l'État de Bavière. Pour faire face à ce déficit, le pays a recruté des médecins parmi les réfugiés, même en l'absence de licence médicale. Au Royaume Uni, le gouvernement a mis en place une prolongation de visa pour les soignants, ce qui leur assure une sécurité provisoire ainsi qu'un salaire. La France quant à elle, en Seine et Marne, a fait appel aux réfugiés pour exécuter des taches agricoles. L'Italie se montre également prête à régulariser un grand nombre de migrant pour satisfaire son besoin de main d'œuvre et la Belgique accorde le droit au travail durant toute la procédure d'asile.

Cependant, bien que l'épidémie puisse s'apparenter à une passerelle d'intégration pour les migrants qualifiés dans les domaines de l'agriculture et de la santé, elle reste un fléau pour les nombreux réfugiés confinés dans les foyers de migrants. Dans ces conditions précaires, les distances de sécurité sont d'autant plus complexes à respecter. Par exemple, Le camp de Morias à Lesbos en Grèce qui compte 22 000 réfugiés pour une capacité d'accueil d'environ 3 000 personnes. N'ayant pas accès à des conditions d'hygiène salubres (impossibilité de se laver les mains), ils craignent une propagation éclaire du coronavirus à l'intérieur du camp. Une situation anxiogène tant pour les migrants que les organisations et les gouvernements qui ne peuvent encore mesurer l'ampleur des conséquences de cette situation. Le Portugal a tenté de prendre des mesures de régularisation temporaire pour permettre aux réfugiés d'accéder aux soins et au chômage partiel pour les travailleurs.

La crise de la COVID-19 est donc une nouvelle fois le reflet des divergences en matière de politique d'immigration et montre la nécessité de ne pas négliger l'accueil des migrants qui se sont rendus indispensable pour pallier le manque de main d'œuvre. Un rôle déjà attribué au cours de l'histoire qui montre les limites de la fermeture des frontières. Cependant, tous les réfugiés victimes de persécution dans leur pays d'origine ne peuvent être qualifiés dans les secteurs en demande. Il appartient donc à l'Union Européenne de proroger ses efforts dans l'intégration de tous les migrants confondus afin de mettre en avant les droits humains qui caractérisent son identité.

Du côté des institutions et des politiques de l'Union

Deux nouvelles Initiatives Citoyennes Européennes (ICE) par Alain Malégarie

Sur proposition de la Commission européenne, il a été créé en 2009 une sorte de « droit européen de pétition », baptisé ICE, ou Initiative Citoyenne Européenne. Ce droit est entériné au Titre II du Traité de Lisbonne, à l'article 11. Et il est devenu opérationnel en 2011-2012.

L'idée est très simple : donner directement la parole à tous les citoyens qui souhaitent proposer un projet aux institutions européennes, droit qui n'existe pas dans nombre d'États-membres à l'échelon national, ou alors qui existe avec des contraintes bien plus drastiques que l'ICE européenne.

Bien sûr les conditions de recevabilité de ces projets européens sont encadrées, afin d'éliminer des projets farfelus ou qui ne rentrent pas dans le champ des compétences de la Commission européenne.

En huit ans, le bilan, faute de « publicité » est assez maigre. Moins d'une dizaine d'ICE ont vu le jour. Pour une centaine de propositions, dont 50 recevables. Par contre, les thématiques retenues sont vraiment d'intérêt généal. Quelques exemples :

- « l'eau, un droit humain et un bien public universel »
- « un de nous »
- « stop vivisection »
- « interdire le glyphosate »
- « sauver les abeilles ».

Tous ces sujets ont permis de faire avancer les choses sur le plan légal, comme par exemple le statut « universel » et « hors marché » de l'eau, ou l'interdiction du glyphosate pour des raisons sanitaires et environnementales. Le Parlement européen sensibilise aussi les eurodéputés pour qu'ils parlent des ICE, partout où ils interviennent auprès des citoyens. Il a même signé un accord avec la Commission pour rendre ce dispositif plus accessible, pour faire des campagnes de communication. J'ai pu moi-même vérifier, à maintes reprises, que l'ICE était la plupart du temps totalement inconnue du grand public. La communication a été complètement ratée. Peut-être faudrait-il proposer aux municipalités d'en faire la publicité auprès des citoyens. Ce serait un plus pour la démocratie participative.

Le 15 mai 2020, la Commission vient donc d'enregistrer deux nouvelles initiatives citoyennes européennes.

La première s'intitule « Start Unconditional Basic Incomes (UBI) troughout the EU ». En bon français, c'est « Commencer à mettre en place des revenus de base inconditionnels (RBI) dans toute l'UE ». C'est un sujet très important, utopiste pour certains, essentiel pour l'avenir pour d'autres, sujet sensible qui fait débat depuis quelques années dans la plupart des États membres de l'UE, et particulièrement en France lors de la campagne présidentielle de 2017, défendu tout particulièrement par un candidat (Benoît Hamon).

La deuxième s'intitule « Freedom to share », c'est-à-dire « Liberté de partager ».

La Commission a donc considéré que ces deux initiatives étaient recevables sur le plan juridique, car elles remplissent les conditions nécessaires. A ce stade, la Commission n'a pas encore analysé ces projets sur le fond.

A partir de la date d'enregistrement de ces initiatives (soit le 15 mai), les organisateurs ont six mois pour lancer un processus de collecte de signatures de soutien. Et dès que ce processus sera lancé, ils auront alors un an maximum pour recueillir un million de « déclarations de soutien » (signatures) provenant d'au moins 7 États-membres différents. Avec des quotas minimum exigés par État, en fonction du nombre de sa population bien évidemment.

La Commission aura alors un délai de 6 mois pour réagir. Elle pourra décider de « faire droit » à la demande, ou non. Mais dans les deux cas, elle devra motiver sa décision. Et tout cela sera rendu public.

Ce droit de pétition européenne est une réelle avancée, mais hélas trop peu connu des citoyens européens. Les médias comme les politiciens nationaux ne l'évoquent jamais, il est pourtant un instrument important de la démocratie participative dans l'UE, puisqu'il laisse à tout citoyen une possibilité de proposer un futur projet de loi (directive). L'UE a réussi à créer un outil que peu de pays ont fait. A commencer par la France qui a toujours été réfractaire à ce type d'initiative citoyenne pourtant démocratique, car directe. Conséquence de notre jacobinisme et centralisme, sans doute. On se méfie toujours du « peuple ». D'où un droit de pétition récent « à la française » qui ressemble plus à une usine à gaz, tellement il est compliqué, bureaucratique, et totalement dissuasif, puisqu'il faut réunir… 4,7 millions de signatures pour que la proposition soit validée. 4,7 millions ! Pourquoi pas 20 millions, tant qu'on y est ?! Ubuesque et absurde ! C'est impossible à réaliser. On le voit bien pour la pétition organisée sur la privatisation ou pas d'Aéroport de Paris. Au bout de deux ans, on était à 1,5 millions de signatures. Malgré une très forte mobilisation d'associations et une couverture médiatique importante. Ce seuil de 4,7 millions relève du cynisme, et vide de son sens le droit – légitime - pour tout citoyen de proposer lui-même un (futur) projet de loi. C'est un déni – masqué – de démocratie. D'autres pays de l'UE ont créé un système bien plus accessible et moins bureaucratique, sans toutefois atteindre la dimension de l'ICE.

Outre l'ICE, l''Europe a même fait mieux, encore : tout citoyen de l'Union peut écrire directement au Parlement européen pour un projet de modification ou un avenant (compléter, amender) à un projet de directive. Le Parlement, via une commission parlementaire, doit alors examiner sérieusement cette proposition et voir s'elle peut être exploitée (ou pas) en lien avec la Commission européenne (qui a l'initiative des lois)

Sur un plan plus général, il convient aussi de rappeler que le Parlement européen fonctionne de façon bien plus démocratique que nombre de parlements nationaux. Par exemple, le Parlement européen auditionne les Commissaires européens, et toute autre personnalité comme les magistrats de la Cour de Justice européenne, puis les valident ou les refusent. Ce fut encore le cas en 2019 (avec 3 propositions de Commissaires européens rejetés).

A titre comparatif, on n'imagine même pas que le Parlement français puisse rejeter la nomination d'un Ministre, ou d'un haut magistrat. Ce qui est navrant, c'est que personne, aucun parti politique, aucun gouvernement n'a jamais osé évoquer une telle réforme. Ce n'est vraiment pas dans nos mœurs...Pourtant quelques pays de l'UE l'ont fait !

Le renouveau de l'Union européenne ? Par Alain Malégarie

En ces temps difficiles et inédits, à cause d'un virus mondialisé et mortel, l'Union européenne, qui n'a jamais cessé de travailler durant cette période inédite, a peut-être franchi un pas décisif dans la solidarité européenne qui sera salué à sa juste valeur et hauteur dans quelques années…

Comme le sera, j'espère, la priorité de la nouvelle Commission européenne et de sa présidente (Ursula von der Leyen) pour le Pacte vert (Green Deal), feuille de route majeure pour une croissance plus propre ou encore la Conférence sur l'Avenir de l'Europe pour débattre démocratiquement de ses réformes et priorités.

Depuis des années, j'ai souvent regretté la faiblesse du « couple » franco-allemand (« tandem » pour nos amis allemands). C'est certes grâce à lui que l'on a pu réaliser des choses extraordinaires et qui ont bien fonctionné, comme la monnaie unique, Erasmus, les fonds structurels. Ce couple était souvent le moteur de toute la construction européenne, depuis le début. Mais depuis longtemps, il bat de l'aile. Pour reprendre une formule choc de Sylvie Goulard (ancienne députée européenne), le couple franco-allemand, c'est « Amour, mais chambre à part ». Et ce fut souvent problématique, car sans l'impulsion franco-allemande, rien n'est possible pour des actions stratégiques majeures et audacieuses. Tout simplement parce que ces deux grands pays sont les deux plus importants en termes de démographie et de PIB (respectivement 33% et 32% !!). Excusez du peu…

Même si, sur beaucoup de sujets, il faut un vote à l'unanimité des États, chaque État disposant d'une voix, sur le plan politique ou diplomatique, le « poids » de l'Allemagne ou de la France n'est pas le même que celui de Chypre ou de Malte. Je le dis sans aucune arrogance à l'endroit de ces deux pays, mais, franchement, c'est la loi de la Realpolitik.

Jean Monnet disait souvent que « l'Europe n'avance que dans les crises » : le contexte actuel de cette terrible pandémie, qui a mis à l'arrêt l'économie de toute la planète, avec des prévisions bien sombres en termes de faillites d'entreprises et donc d'augmentation du chômage dans les mois à venir, a donc permis une formidable initiative pour « une relance européenne » proposée par le président français et la chancelière allemande. Et le moins que l'on puisse dire est qu'ils n'ont pas fait dans la demi-mesure.

Tout d'abord, ils tirent les leçons de cette terrible pandémie pour souhaiter une **« souveraineté sanitaire stratégique »** avec une vraie industrie sanitaire européenne sur la production (masques, appareils, etc.), sur les vaccins et traitements, sur les marchés publics, et surtout sur la recherche convergente sur les vaccins et médicaments, car malgré l'Union, les États se livrent dans ce secteur une concurrence effrénée. Donc suicidaire, car cet éparpillement a conduit à un leadership quasi absolu de la Chine (85% de la production mondiale de médicaments) ! Il faudra donc à l'avenir consacrer des budgets bien plus conséquents pour recréer une industrie pharmaceutique européenne.

Cette initiative franco-allemande crée aussi un **« fonds de relance »** ambitieux pour la solidarité et la croissance, temporaire mais ciblé, dans le cadre financier pluriannuel (CFP), c'est-à-dire le budget de l'UE défini pour 7 ans (2021/2027). Ce fonds de relance sera doté de 500 milliards € pour les secteurs et régions les plus touchés, sur la base des programmes budgétaires de l'UE.

Le financement de ce fonds de relance sera inédit : c'est la Commission européenne qui empruntera cette somme sur les marchés, au nom de l'UE, et cet emprunt sera garanti (couvert) par les États membres. C'est donc un prêt commun pour l'UE, mais les sommes versées aux territoires ciblés seront bien des subventions.

On vient, là, de faire progresser spectaculairement la solidarité entre États, en créant un « emprunt européen » qui permettra des investissements stratégiques notamment dans les transitions écologiques et numériques. Ce fonds de relance complètera, bien sûr, toutes les autres aides, subventions et fonds européens existant par ailleurs, y compris les politiques très accommodantes de la BCE (Banque centrale européenne) et les prêts à taux quasi nuls de la BEI (Banque européenne d'investissement).

Ce fonds évoque également la nécessaire recherche de « ressources propres » pour l'Union ainsi que la « priorité d'une fiscalité équitable, notamment en introduisant une taxation équitable de l'économie numérique au sein de l'Union ». Il est évoqué aussi la « mise en place d'une assiette commune pour l'impôt sur les sociétés. Nous avions déjà parlé de ces sujets importants depuis quelques années, mais ils étaient « gelés » en fonction de divergences sérieuses entre États membres. Espérons que cette relance sera enfin la bonne.

Ce fonds a pour objectif aussi d'accélérer les transitions écologique et numérique.

Il s'appuiera logiquement sur le « Pacte vert pour l'Europe » qui constituera la nouvelle stratégie de croissance de l'UE « pour une économie prospère et résiliente sur la voie de la neutralité carbone d'ici à 2050 ». Il est rappelé les objectifs ambitieux de l'UE (faible pollueur mondial) en matière de réduction des émissions pour 2030, de façon coordonnée, avec un mécanisme d'ajustement des émissions de carbone aux frontières extérieures de l'Union, afin d'éviter des délocalisations d'entreprises hors UE.

Il sera créé même, un système d'échanges de quotas d'émission de l'UE (ETS) pour tous les secteurs.

Pour faciliter la transformation numérique, la 5G sera déployée et une régulation juste sera instaurée pour les plateformes numériques.

Ce fonds de relance veut également donner un nouvel élan au marché unique et accroitre la résilience et la souveraineté économiques et industrielles de l'Union.

Il s'agira donc d'approfondir le marché unique par des marchés ouverts (entre nos États) et un commerce libre et équitable. Pour cela, l'UE doit s'affirmer davantage à l'OMC (face à la Chine et aux USA !) ; développer nos produits de santé ; nos mécanismes antisubventions (des pays tiers) ; faire en sorte qu'il y ait bien une réciprocité réelle pour les marchés publics avec les pays tiers (Chine et autres !..) ; renforcer le contrôle des investissements aux niveaux national et européen pour les investisseurs non européens dans les secteurs stratégiques (notamment santé, médicaments, biotechnologies..) et encourager des investissements (re)localisés dans l'UE.

Ce fonds va même encore plus loin dans la réforme du fonctionnement communautaire, « en souhaitant moderniser la politique européenne de concurrence en accélérant l'adaptation des règles en matière d'aides d'État et de règles de concurrence ». On va même définir des « projets

importants d'intérêt européen commun », qui permettront des aides européennes. Bref, la politique de concurrence « libre et non faussée » est mise de côté, sinon abrogée. Encore une « révolution » de plus, dans ce fonds de relance ! Ce plan veut logiquement que l'espace Schengen fonctionne pleinement, en améliorant les obligations de coordination entre les États-membres, en temps de crise. Car le « chacun pour soi » des États sur l'affaire des masques durant la pandémie a choqué beaucoup de gens… Il faudra renforcer aussi nos frontières extérieures communes.

Enfin, ce fonds de relance décidément inédit veut renforcer la convergence sociale et accélérer les discussions pour un … salaire minimum adapté aux situations nationales. Encore un dossier encalminé depuis au moins dix ans !... On croît rêver !

Il est vraiment navrant que les médias français, une fois de plus, aient largement ignoré cette renaissance du « couple » franco-allemand mettant sur la table des dirigeants européens des mesures stratégiques et concrètes d'une grande importance, ce que l'on n'avait pas vu depuis, sans doute, la création – réussie – de l'euro. Comme quoi il ne faut jamais désespérer !

Les digues, les dogmes, les principes frileux ou égoïstes ont sauté.

Et il faut saluer tout particulièrement le courage, l'audace de madame Merkel qui met à mal la « frugalité » allemande en termes budgétaires. Car créer un emprunt européen revient à « obliger » les grands pays riches à le garantir, voire à le rembourser si d'autres États sont en grande difficulté (comme l'Italie, l'Espagne, le Portugal, et dans une moindre mesure la France). C'est un revirement majeur et salutaire de l'Allemagne, et de très bon augure, car c'est elle qui va piloter le Conseil européen au prochain semestre (1er juillet au 31 décembre 2020). Jusqu'ici, l'UE pouvait compter sur la BCE et sa politique monétaire accommodante depuis 2015. Mais l'UE était en panne car divisée sur la politique budgétaire, fiscale, sociale. Le verrou vient de sauter sur le volet budgétaire : l'UE peut émettre de la dette. Comme les USA. Cela change tout. Ce budget renforcé de l'UE va bien se compléter avec la politique monétaire de la BCE, pour avoir plus de « cash » pour les investissements et la relance. Même si cela va accroître un peu plus encore les dettes (nationales celles-là) des États cigales : la France est déjà à 115% de son PIB !!
Ces mesures pourront sauver à terme des milliers d'entreprises, donc des centaines de milliers de travailleurs lors de la sévère crise économique imminente.

Et cela prouve, une fois de plus, que lorsqu'il y a une crise sérieuse, finalement l'Union sait réagir (et bien plus vite, cette fois, qu'en 2011-2012, lors de l'effondrement de la Grèce).

L'Allemagne nous offre un spectaculaire revirement. Bravo. Madame Merkel a été franche, d'ailleurs : *« si les États sont en difficulté, l'Allemagne le sera à son tour »*. Car nous sommes totalement interdépendants ! L'Italie et l'Espagne ont déjà approuvé ce plan de relance utile. Ils en seront les principaux bénéficiaires.

Il ne reste plus qu'à souhaiter que les autres États « fourmis », Pays-Bas, Autriche, Danemark, suivront la sagesse (ou l'audace) allemande et ne bloqueront pas, par égoïsme, la nécessaire relance de l'UE et la mutualisation non pas (encore) des dettes publiques, mais déjà des emprunts.

Sinon, nous serons les dindons de la farce, et notre crise économique et sociale profitera aux USA et à la Chine, ce qui serait un comble.

Mais j'ai bon espoir que le prochain Conseil européen (les 27 Chefs d'État et de gouvernement) de juin saura valider ce plan audacieux et dense qui peut redonner à l'Union un nouveau départ pour les mois (année?) difficiles à venir.

L'avenir de la défense européenne : des échecs, mais un espoir par Alain Malégarie

Au moment où l'épidémie du coronavirus donne un argument supplémentaire à tous ceux qui désirent approfondir l'intégration européenne et voient la nécessité de défendre des logiques de protections communes entre Européens, sur le plan de la santé également, voilà que, dans le même temps, l'Europe de la défense, élément-clé d'une relance de l'Union, malgré quelques progrès depuis deux ans, reste problématique.

Depuis longtemps, plusieurs États membres se fournissent, en tout ou partie, auprès des États-Unis pour du matériel militaire performant. La Pologne, la Belgique (!), les Pays-Bas s'approvisionnent copieusement en avions de chasse américains. Eh bien, voilà que, en pleine gestion de la crise du coronavirus, l'Allemagne à son tour annonce l'acquisition de plusieurs avions de combat aux États-Unis… S'agissant d'avions susceptibles d'embarquer des armements nucléaires, de telles acquisitions renforcent entre la « soumission » européenne aux États-Unis, certes alliés depuis toujours sur le plan idéologique et militaire. Mais quand même. On dispose d'un avion européen depuis des décennies, l'Eurofighter, et les grands pays n'ont pas voulu « mettre le paquet » pour la recherche-développement, pour en faire l'équivalent du F35 américain. La France n'a pas montré l'exemple non plus, avec « son » avion national, le Rafale, très performant sur le plan technologique mais presque aussi coûteux, à l'achat comme pour sa maintenance, que l'avion américain, tellement il est sophistiqué.

L'ensemble des commandes européennes récentes auprès de l'aviation militaire américaine dépasse les 100 milliards €. Où est la souveraineté européenne, avec les deux plus grands pays de l'Union, et plusieurs autres, qui ne jouent pas le jeu ?

Car l'élaboration d'une défense européenne passe d'abord par le développement de son industrie. On aurait peut-être pu rêver d'une fusion entre la production du Rafale français et celle notamment de l'Eurofighter, tous deux européens, notamment Français et Britanniques.

Les coûts des technologies modernes des matériels de défense et leur perpétuel développement sont énormes, seul l'ensemble des États-membres pourrait les financer. Pas en s'éparpillant et en achetant du matériel américain !

La division (fracture ?) est/ouest de l'Union européenne aggrave la situation, car les États de l'Est, qui ont tellement souffert durant des décennies du nazisme puis du communisme stalinien, restent profondément attachés au bouclier de « l'Oncle Sam ». Ils ne croient pas à une défense européenne. Pourtant l'évolution rapide de la géopolitique devrait leur ouvrir les yeux. Depuis Obama, les États-Unis se tournent résolument vers l'Asie (60 % de la population mondiale) et Trump accélère le mouvement.

Qui peut encore affirmer que les États-Unis, de plus en plus repliés sur eux-mêmes, viendraient à la rescousse d'un État européen (balte entre autres) en cas d'attaque ? Et ce malgré un traité d'alliance…

Leur acheter du matériel militaire relève donc de la schizophrénie. C'est d'autant plus incompréhensible, voire dangereux, que l'usage opérationnel de ces matériels américains ultra sophistiqués (avions en charge de bombes nucléaires notamment), dépend entièrement de l'accord des Américains, ce qui veut dire que nous n'avons plus aucune souveraineté européenne en la matière ! Pourquoi alors, avoir créé il y a peu un « Fonds européen de la Défense » ? Certes son budget est faible, il faudrait au moins 13 milliards € selon les experts.

En outre, les priorités européennes sur la santé risquent de « taper » dans le budget européen. Ce qui serait catastrophique, face aux défis géopolitiques immenses auxquels l'UE fait face. Pourquoi encore avoir progressé aussi dans une coopération structurée renforcée, qui a 46 projets PESCO à réaliser ensemble ? Le comble est que nous aurions les moyens technologiques, industriels et budgétaires si nous nous mettions tous ensemble, et si nous n'achetions que du matériel européen. Nous pourrions, sur ce secteur, être autonomes !

Certains observateurs avisés ont une explication qui m'épouvante : l'UE actuelle négligerait sa souveraineté militaire pour garder l'avantage économique et commercial sur les États-Unis. Les exportations européennes (tous produits confondus) vers les USA génèrent en effet, chaque année, un excédent commercial de l'ordre de 140 milliards €, dont la moitié pour l'Allemagne. Alors plusieurs États membres leur « renverraient l'ascenseur », peut-être, en achetant du matériel militaire US pour 15 milliards €.

Une autre crainte pour l'Union, en matière de défense, est le retrait du Royaume-Uni qui, avec la France, constituait l'épine dorsale de la défense européenne. Mais sur ce sujet géopolitique majeur et sensible, rien n'est perdu peut-être car le Royaume-Uni n'osera pas se « couper » de l'Europe sur le plan de la défense. C'est en tout cas ce qu'il laisse entendre à demi-voix.

Le salut viendra peut-être d'un groupe de réflexion qui s'est créé récemment, intitulé « Mars », pour une vraie Europe de la défense, réunissant une trentaine de personnalités françaises influentes et issues des secteurs privés et publics et du monde universitaire. Ce groupe multiplie les tribunes dans tous les principaux journaux européens, multipliant les débats et défendant un vrai budget pour la défense afin qu'elle ne soit pas oubliée dans le « plan Marshall » européen qui se prépare pour la relance des industries stratégiques européennes, parmi lesquelles il y a aussi les industries de l'armement, innovantes technologiquement et potentiellement très créatrices d'emploi.

Concordance heureuse, le Commissaire européen au marché intérieur, Thierry Breton, a bien identifié le secteur de la défense parmi les quatorze écosystèmes industriels clés pour l'économie européenne. Pour lui, toute l'industrie de la défense est très performante, de haute technologie, disposant d'une commande publique décisive, ayant des chaînes de valeur ancrées dans les territoires, nous donnant une autonomie stratégique et une compétitivité réelle qui se traduit par des exportations nettes « significatives ».

Ces propos peuvent rassurer et compléter, espérons le, les priorités de la Présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, qui a rappelé que les objectifs du plan de relance économique européen seraient centrés sur le pacte vert (Green deal) et la transition numérique. Mais le contexte actuel difficile favorisera peut-être un effort solidaire des Etats membres pour un budget européen plus conséquent, avec des ressources propres et un pourcentage du PIB augmenté (de 1 à 2% ?) pour les cotisations de chaque État.

La défense ne devrait pas être oubliée dans les chantiers à venir de l'UE. Elle n'est pas un sujet secondaire. Il y va quand même de la souveraineté et de la sécurité internationale de l'Europe.

Autre bonne nouvelle : le projet de char de combat franco-allemand, lancé depuis 2012, va enfin démarrer. Le programme MGCS (Main grand combat system) va lancer une étude d'architecture cette année. Les études importantes commenceront en 2025, puis les démonstrations se dérouleront jusqu'en 2030 pour lancer ce char en 2035. Exit les chars « Leclerc » et « Leopold ». Tous les coûts et charges de travail seront partagés à parité entre la France et l'Allemagne. Par cet accord politique stratégique, Berlin et Paris entendent envoyer aux autres États membres un signal important pour la coopération européenne en matière de défense. Les trois constructeurs de ce char sont les industriels KMW et RheinMetall pour l'Allemagne et Nexter pour la France. Un premier contrat de 30 millions pour le dessin du futur char est signé. Après le char, on pense déjà à un avion commun européen, ainsi qu'à des frégates. Mais faudra-t-il attendre 2050 ? Sans oublier les drones, et des robots, sans pilotes.

Nous verrons vite si le commissaire européen Thierry Breton parvient à convaincre tous ses collègues de la Commission. Il sait qu'il y aura plusieurs États-membres très favorables à l'émergence d'une vraie Europe de la défense. Cela implique également une solidarité financière de la part des États riches pour « soulager » l'effort militaire de la France dans toutes ses opérations extérieures civilo-militaires, au Mali ou ailleurs. Ce fardeau doit absolument être partagé, y compris pour les cotisations à l'OTAN, le bouclier militaire des Occidentaux, et bien sûr pour le financement de la recherche-développement pour garder une industrie de défense européenne performante.

La place et le poids de l'Union sur l'échiquier mondial (actuel et futur) dépendra de son intégration politique approfondie avec une souveraineté militaire européenne affirmée. La diplomatie et la défense sont deux matrices essentielles de cette influence.
Sinon l'UE restera sous commandement américain, et un jour chinois lorsque la Chine aura ravie la première place à l'Amérique. Ce sera bien pire encore.

Opération IRINI : l'Union européenne dans le conflit Libyen par Noémie Bounsavath

Face à l'escalade de la crise libyenne, les acteurs internationaux s'étaient rejoints à la conférence internationale sur la Libye à Berlin le 19 janvier, conférence qui s'est traduite par une volonté de stopper les ingérences internationales qui ne font que compliquer la stabilisation du pays.

A défaut de la signature d'un cessez-le-feu entre Fayez el-Sarraj *(à la tête d'un gouvernement d'union nationale soutenue par la communauté internationale)* et le général Hafta *(qui contrôle une grande partie de la Libye par les armes et qui se trouve aux portes de Tripoli depuis quelques mois)*, la volonté première semble être le respect de l'embargo sur la vente d'armes en Libye, entre autres.

En ce sens, l'Union européenne se veut la gardienne du respect de cet embargo prévu par la Nations-Unies en 2011 *(résolution 1970)* à travers l'opération IRINI *(« paix » en Grec).* Malgré les complications *(et le retard)* du lancement de cette opération dus à la crise sanitaire, le retrait de Malte et l'habituelle difficulté à trouver un accord entre les pays membres de l'UE, l'opération IRINI à démarrer le 4 mai 2020 avec un navire français, le Jean-Bart.

Remplaçant l'opération SOPHIA qui avait pour objectif principal de gérer les flux migratoires en méditerranée, EUNAVFOR MED IRINI a pour mission première le respect de l'embargo sur les armes imposé à la Libye afin de contribuer au processus de paix dans ce pays. IRINI s'inscrit dans la catégorie des opérations militaires de la politique de sécurité et de défense commune (PESC).

En se basant sur la considération que la paix ne peut être assurée que par le respect de cet embargo et qu'à cette action doit suivre la diplomatie, l'UE a rassemblé ses forces pour une mission qui se veut complète, bien que relativement faible et laborieuse.

Ce ne sont pas moins de six pays membres qui contribuent à l'effort militaire de manière concrète. La mission consiste principalement en une action maritime au large des côtes libyennes afin d'inspecter les navires soupçonnés de trafics allant à l'encontre d la résolution prise par le Conseil de sécurité des Nations-Unies. De manière secondaire, l'opération IRINI surveillera les exportations illicites de pétrole, aidera à la formation des gardes-côtes et marins libyens et, à la manière de l'opération SOPHIA, visera à éradiquer le réseau de trafic d'êtres humains.

Les moyens prévus pour cette opération engagent presque tous les États membres et tendent même à renforcer leurs relations.

Effectivement, l'opération devrait mettre en œuvre des moyens aériens, satellitaires et maritimes de manière concrète, à commencer par trois navires (fournis par la France, la Grèce et l'Italie) et de trois avions de patrouille (fournis par l'Allemagne, le Luxembourg et la Pologne).

De plus, les autres pays membres, à l'exception de deux ou trois, fournissent les moyens à l'état-major d'opération *(à terre)* ou de force *(en mer).* Ces pays sont : l'Autriche, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, l'Estonie, la Finlande, la Hongrie, l'Irlande, la Lettonie, la Lituanie, les Pays-Bas, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, la Slovénie et la Suède.

Ainsi, la grande majorité des États membres de l'UE participent de près ou de loin à l'opération, un intérêt encourageant sur le plan de la défense commune. Le dossier libyen serait-il l'occasion pour l'Union de s'exprimer d'une seule et même voix dans un conflit international ?

Ce n'est malheureusement pas le cas. En se rangeant officiellement derrière les positions des Nations Unies, les pays membres restent divisés sur la question libyenne et sur l'action à mener concrètement. La France a d'ailleurs défendu une position contraire à l'opinion internationale en soutenant le général Haftar, tandis que Malte en ce retirant prive la mission de l'équipe d'arraisonnement qu'elle devait fournir.

Cette opération reste cependant une réussite puisque, dans cette période de crise sanitaire mondiale, les États membres ont, malgré tout, agis ensemble et concrètement au nom de l'Union, malgré leurs divergences.

La BEI va contribuer à relancer l'économie européenne par Alain Malégarie

Tous les acteurs institutionnels (Banque centrale européenne, Commission européenne, États membres) s'emploient à « ouvrir les carnets de chèques » pour injecter massivement des fonds

(subventions ou prêts) afin de réduire voire endiguer la crise économique et sociale profonde qui s'annonce suite à la pandémie mondiale de la COVID-19.

Il y a un autre acteur majeur qui va agir également : la Banque européenne d'investissement (BEI), avec ses prêts à taux quasi-nuls.

Depuis 2015 déjà, un partenariat s'est constitué entre la Commission européenne et la BEI pour créer une « plateforme européenne de conseil en investissement ». L'objectif de cette plateforme est simple : repérer, identifier, sélectionner, partout dans l'Union, des projets d'investissement utiles. Une fois repérés, elle aide, grâce à des conseillers pointus, à préparer et développer ces projets avec leurs promoteurs. Ces services de conseil s'appuient sur un réseau de partenaires locaux (banques et institutions nationales de promotion économique).

La plateforme de conseil en investissements a fourni ce type de prestations (conseils stratégiques et assistance technique pour des investissements efficaces) à plus de 700 promoteurs, actifs dans les secteurs des transports, de l'énergie propre, de l'innovation, de la santé, des logements sociaux, de la sécurité routière.

Les principaux pays qui ont déjà bénéficié de ces aides et soutiens financiers et logistiques sont l'Italie, la France, la Hongrie, la Bulgarie, la Grèce, la Roumanie, la Slovénie, la Lituanie et la Croatie.

La plateforme a reçu, depuis 2015, 2 500 demandes. Elles proviennent de municipalités, de régions, de promoteurs privés et de petites entreprises.

Voici à titre d'exemple, quelques projets qu'elle a soutenu et financé : mise en circulation de bus écologiques dans les transports urbains à Sofia et en Flandre - développement d'une stratégie climatique à Florence - renforcement des services de soins de santé en Roumanie - amélioration de la sécurité routière en Grèce - installation d'un éclairage public peu énergivore à Vilnius - élargissement de l'offre de logements sociaux à Poznan, en Pologne.

Lorsque la plateforme a identifié un projet intéressant comme ceux-là, elle mobilise les lignes de crédit (à taux très bas) de la BEI : 34 milliards € sont d'ores et déjà réservés pour des prêts à tous ces secteurs. Cette somme est conséquente. Elle a été revue à la hausse pour participer activement à la relance économique impérative, dans des secteurs clés. Cette somme représente plus de 150 projets. Nombre de ces projets pourraient en outre bénéficier du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS). Toute synergie est la bienvenue.

Enfin, au-delà des prêts BEI, le fait même que cette banque européenne « institutionnelle (les États-membres détiennent son capital) soutienne un projet de qualité est un signal fort pour le secteur bancaire classique qui, du coup, prêtera à son tour plus facilement aux promoteurs de ces projets. L'effet de levier est garanti. L'UE a bien besoin d'investir, partout et massivement.

Cela limitera la « casse » et relancera la machine. On en aura bien besoin.

***Pour en savoir plus** : Site web de la plateforme : https://www.eib.org/fr/publications/european-investment-advisory-hub*
Site web consacré au plan d'investissement pour l'Europe :
https://www.eib.org/attachments/thematic/investment_plan_for_europe_fr.pdf

Le Pacte vert reste la priorité de la Commission et du Parlement européen pour des années par Alain Malégarie

Fidèle à ses engagements validés par le Parlement européen, qui a même décrété l'urgence climatique, et le Conseil européen (Chefs d'État et de gouvernement), le Pacte vert ou Green deal, proposé par Ursula von der Leyen, la nouvelle présidente de la Commission, est lancé depuis mai 2020. Cela n'empêche évidemment pas que ce programme s'adapte aux conséquences, entre-temps, de l'épidémie mondiale COVID-19, qui a touché particulièrement l'Union européenne.

C'est pourquoi la Commission va présenter une nouvelle stratégie d'adaptation au changement climatique dès le début de l'année 2021. Et le 14 mai, elle a lancé une consultation publique à ce sujet. Car comme annoncé depuis le début, un tel plan ne saurait être pensé, façonné, ordonné par les seules institutions nationales et européennes sans le plein assentiment –permanent– des citoyens qui sont tous concernés. Les politiques à venir ne peuvent plus se contenter désormais d'être « pour les peuples », elles doivent aussi émaner des peuples. Sinon les distanciations, pour ne pas dire rejet, entre les citoyens et les politiques européennes s'aggraveront…

Les citoyens seront donc invités, avec les autres parties prenantes, à faire part de leurs points de vue et de leurs expériences d'ici la fin de l'année 2020. Autant dire que la période est (trop ?) courte pour mobiliser 450 millions de citoyens européens surtout si les gouvernements des États membres ne jouent pas le jeu de l'information et de la communication. Il faut espérer qu'un tel sujet, un tel enjeu, mobilisera un peu plus les médias. Car la dégradation de la planète –Europe comprise– s'accélère sur le plan environnemental et climatique. Cela devient « palpable » par tous, désormais. On a en mai des températures de juillet/août ! Chaque année, on bat des records de chaleur, tout étant mesuré, chaque jour, la comparaison avec les années précédentes est donc facile et immédiate. Les territoires constatent également l'intensification des inondations, ou l'accroissement de la sécheresse. Tout est lié. Chaque année, on bat des « records historiques », selon la formule récurrente désormais. Sans parler des maladies des grandes villes et métropoles qui augmentent (bronchites, bronchiolites, cancers du poumon, etc.).

Toute politique publique, qu'elle soit à l'échelle d'un territoire, d'une collectivité, d'une nation ou d'une union d'États comme l'Union européenne, devra, et pour longtemps, faire du climat et de l'environnement sa priorité absolue, avec des interconnexions obligatoires avec d'autres politiques publiques. Malgré les ignorances ou incuries irresponsables de certains dirigeants (Trump, Bolsonaro, Poutine), climato sceptiques, et fiers de l'être pour une partie de leur électorat.

L'Europe, qui est un « faible » pollueur de la planète comparée à d'autres continents, a fait le bon choix. La Commission européenne et le Parlement européen tout particulièrement, et même la BCE et la BEI qui orienteront de plus en plus leurs prêts ou garanties vers les économies et industries « propres » (au moins 25% déjà prévus). Ils devront en permanence, pour des décennies, « surveiller » le respect des promesses proférées par les dirigeants du moment et futurs, car il y aura forcément des contraintes, des changements de modes de vie, etc.

En fait, les priorités des politiques publiques s'inversent : ce n'est plus l'écologie qui doit s'adapter à l'économie, mais l'inverse. C'est un changement inéluctable de paradigme, qui bouleversera nos attitudes, nos habitudes, notre inconscience parfois, et exigera des adaptations continues.

Le changement climatique n'est plus un problème lointain, qui affectera les générations futures, comme dans le cas, par exemple, de nos endettements monstres. Il affecte déjà notre génération, car la planète est déjà abîmée, avec, entre autres, des augmentations de chaleur et de pollution bien réelles et mesurables. Et les effets de ces catastrophes sur la santé des personnes et la prospérité économique sont déjà là, et déjà ressentis.

La sortie de la crise actuelle du coronavirus, qui va céder la place à la crise économique et sociale tout aussi (plus ?) redoutable nous impose de bouger, de changer. Cela commence par l'obligation de se renouveler vers une société plus résiliente, plus solidaire, plus préventive aussi. Pour mieux se préparer aux crises environnementales, sanitaires, aux catastrophes naturelles également. L'exemple de l'épidémie COVID-19 est éloquent. On a vu des grands pays en difficulté. A commencer par la France (j'étais un de ceux qui pensaient que nous avions un des meilleurs systèmes de santé au monde !!) être totalement démunie devant la pandémie, manquant de masques, de tests, de machines respiratoires, de lits d'hôpitaux, de tout. On le paie en nombre de décès, comparé à plusieurs pays européens (Allemagne, Autriche, Suède, Danemark, etc.) mieux équipés et préparés. Même si l'on doit rendre hommage à l'excellence de nos soignants (médecins, infirmières, aides-soignants..), à leur disponibilité et dévouement incroyables. Ils ont sûrement limité les dégâts, en termes de mortalité...

Face aux crises, la Commission est dans son rôle de prévention, d'alerte, plus que jamais. Elle n'arrête pas de prévenir les dirigeants de l'UE, de les alerter. Souvent en vain.

De plus, les autres pays membres à l'exception de deux ou trois (Autriche, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Finlande, Hongrie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovénie et Suède) fournissent des moyens à l'état-major d'opération (à terre) ou de force (en mer).

Ainsi la grande majorité des Etats membres de l'UE participent de près ou de loin à l'opération, un intérêt encourageant sur le plan de la défense commune. Le dossier Libyen serait-il l'occasion pour l'Union de s'exprimer d'une seule et même voie dans un conflit international ?

Ce n'est malheureusement pas le cas, choisissant de se ranger officiellement derrière l'avis de la scène internationale, les pays membres restent divisés sur la question libyenne ou sur l'action à mener concrètement. La France a d'ailleurs montré une position contraire à l'opinion de la scène internationale dans le conflit en soutenant le général Haftar. Tandis que Malte s'est retiré de l'opération IRINI et par extension prive la mission de l'équipe d'arraisonnement qu'elle devait fournir. Cette opération reste néanmoins une réussite puisque dans cette situation de crise sanitaire mondiale les Etat membres ont agis ensemble et concrètement malgré les divergences sous le nom de l'Union.

Chez nos partenaires

La Pologne récidive… Par Alain Malégarie

Décidément, la Pologne continue à s'écarter de l'État de droit et des valeurs fondamentales de l'UE, progressivement, méthodiquement, cyniquement. Et les périodes de crises telles que la pandémie mondiale COVID-19 sont toujours des moments propices pour des États pour mettre en « douce »

des procédures ou dispositifs contestables (et c'est un euphémisme…), lorsque tout le monde, institutions, citoyens, médias ont « l'esprit ailleurs » et reçoivent une information quasi exclusive sur la crise sanitaire en l'occurrence. Tout pays peut être tenté de profiter de l'aubaine, à des degrés évidement divers selon qu'il s'agisse d'État démocratique, autoritaire ou franchement dictatorial.

Heureusement, crise ou pas crise, l'UE dispose déjà d'institutions suffisamment solides pour remplir leur rôle de veille ou d'alerte lorsqu'un État-membre transgresse les lois européennes et le droit communautaire qui y est rattaché.

La Commissaire européenne (et vice-présidente de la Commission) Věra Jourová a annoncé fin avril le lancement d'une quatrième (!) procédure judiciaire à l'encontre de la Pologne pour non-respect de l'état de droit. Cela fait déjà quelques années que la Pologne s'enfonce dans ses dérives démocratiques, depuis que son gouvernement est mené par le parti Droit et Justice (PiS). Cette nouvelle procédure d'infraction vise la réforme de la justice engagée par un gouvernement ultraconservateur. En clair, l'indépendance entre la justice et l'exécutif (gouvernement) de ce pays n'est plus avérée, ce qui viole les principes fondamentaux de liberté et d'équité de l'Union, et met clairement en danger les valeurs démocratiques du pays concerné.

Malgré les procédures enclenchées par la Commission européenne, à commencer par l'activation de l'article 7 du Traité de l'Union européenne, la réforme du système judiciaire polonais est en vigueur depuis février 2020, mais la nouvelle mesure incriminée vise à renforcer encore les règles de ce pays en matière de pénalisation des juges.

Et cela, c'est clairement l'effet « d'aubaine » de l'épidémie, pendant laquelle on peut faire n'importe quoi. Le pouvoir judiciaire sera donc encore moins indépendant. Sans rentrer dans des détails trop techniques et abscons pour les « non-juristes », cette nouvelle réforme empêche tout simplement « d'introduire des renvois préjudiciels devant la Cour de Justice de l'Union ». Et là, on atteint le fond, car un État se permet de considérer que son « droit national » prime sur le droit communautaire, ce qui est l'essence même, l'ADN du système européen. Car, sinon, tout texte, principe, mesure, pourrait être détricoté ! Et les tribunaux polonais, comme les autres, doivent appliquer le droit européen. Depuis leur rentrée dans l'UE en 2004, ils l'ont fait. Les dérives sont assez récentes, mais croissantes. Comme si de rien n'était. Alors que la Cour de justice européenne a déjà pris deux arrêts désavouant des réformes précédentes du système judiciaire polonais : sur les conditions de départ à la retraite des juges des tribunaux ordinaires et ceux de la Cour suprême. Là, quand même, le gouvernement polonais avait dû reculer.

Début avril, troisième réforme concernant le nouveau régime disciplinaire des juges. Et là encore la CJUE avait ordonné au gouvernement polonais de suspendre urgemment le fonctionnement de la chambre disciplinaire de cette Cour suprême, en attendant de prononcer son arrêt final. C'est pourquoi le gouvernement de Varsovie s'est empressé de prendre cette quatrième mesure sans attendre l'arrêt de la CJUE sur la troisième. Car le lien est évident : les dispositions concernant le régime disciplinaire des juges seraient utilisées pour le contrôle politique des décisions judiciaires, a déclaré la Commission européenne.

Tout État peut naturellement réformer son système judiciaire, mais sans violer les traités de l'UE.

Le gouvernement polonais dispose de deux mois pour répondre à la Commission sur les faits qui lui sont reprochés. La vice-présidente de la Commission a toutefois prôné un « dialogue politique ». Mais si Varsovie s'entête, la CJUE sanctionnerait, avec à la clé, peut-être, de lourdes amendes.

L'article 7 du TUE déjà actionné (volet1) prévoit aussi, dans son volet 2, des sanctions financières. Il faudra peut-être s'accorder entre États un jour, à la majorité et non à l'unanimité, pour réduire des fonds européens en fonction des infractions commises. La Pologne, depuis 2004, est un des grands bénéficiaires des fonds européens, et pas seulement de la PAC !

Plus que jamais, la Commission et le Parlement européen devront être de plus en plus vigilants sur les violations du droit communautaire et des traités européens.

Dénoncer, c'est bien, car cela fait parfois reculer l'État en cause, mais sans l'accord formel des Chefs d'État et de gouvernement, les sanctions, surtout financières, seront difficilement possibles. Le Parlement européen devrait être plus actif également sur ce terrain.

Un autre État, la Hongrie, doit être, de plus en plus, sous surveillance également. Là aussi, Viktor Orban, qui n'en est pas à sa première tentative, a profité de l'épidémie de coronavirus pour prolonger « pour une durée indéterminée », l'État d'urgence. Ce qui lui donne les pleins pouvoirs, celui de légiférer par ordonnance, sans contrôle des députés, dans tous les domaines. La liberté de la presse est déjà mise à mal dans ce pays depuis plusieurs années. Mais là le danger s'étend. A noter toutefois que le 26 mai, Orban annonçait que la loi sur les pleins pouvoirs serait abrogée, finalement, le 20 juin. Tant mieux s'il recule un peu. A suivre donc.

Plusieurs voix s'élèvent partout en Europe, politiciens, journalistes, philosophes, (Matteo Renzi, Pierre Haski, etc.) pour demander à l'UE de réagir, et vite. Sinon, il y aura risque de contagion à l'est, mais aussi à l'ouest : je citerai juste les errements de la Cour constitutionnelle de Karlsruhe en Allemagne, qui elle aussi préconise la primauté du droit national allemand sur le droit communautaire. Heureusement, là, Madame Merkel a aussitôt remis « les pendules à l'heure » très clairement, et la CJUE le fera bientôt par un arrêt.

Il y a vigilance, mais il faut aller plus loin. Quelques États veulent à l'est le beurre et l'argent du beurre, prendre tous les acquis de l'Union (économiques, sociaux), sans respecter ses règles de droit fondamentales et ses valeurs démocratiques. Ce n'est pas tolérable.

Et cela n'a que trop duré.

A cet égard, il faudra impérativement aussi que la Convention sur le futur de l'Europe, qui associera heureusement aux débats et réflexions les citoyens européens, se saisisse du problème. Il y va de la crédibilité et de la raison d'être de notre Europe. Et ne soyons plus naïfs ou incrédules !

Le BREXIT en marche, mais pas consommé !

Partenariat entre l'UE et le Royaume-Uni : le point avec Michel Barnier par Alain Malégarie

En mai, Michel Barnier a rendu public ses remarques et analyses à l'issue du troisième cycle de négociations avec le Royaume-Uni, négociations continuent malgré l'épidémie de la COVID-19, mais au ralenti et toujours en visioconférence.

Il a fait un compte-rendu lucide, sincère, mais déçu, sur tous les sujets qui restent en suspens, ou qui fâchent carrément. A commencer par la pêche, même si le dialogue continue. Mais il y a eu aussi des clarifications utiles sur plusieurs sujets importants comme le commerce des biens, les transports ou la participation du Royaume-Uni aux futurs programmes de l'Union.

A l'issue de ce 3e cycle de négociations, la situation reste néanmoins préoccupante. Car aucune avancée sur les règles de fair play économique et commercial (level playing field), pourtant convenues avec le Premier Ministre Boris Johnson dans l'accord préliminaire.

D'autres sujets majeurs n'ont pas pu progresser non plus :

- le cadre de gouvernance unique, qui permettrait de construire un partenariat proche, transparent et complet
- la question du blanchiment d'argent
- le refus du Royaume-Uni d'inclure dans l'accord les mécanismes de consultation de nos parlements, britannique et européen, et de la société civile
- sur la coopération policière et judiciaire en matière pénale, nous sommes d'accord sur les objectifs mais il reste à finaliser les nouveaux instruments de coopération
- le Royaume-Uni refuse de s'engager dans un accord avec nous sur des garanties de protection des droits fondamentaux et des libertés individuelles découlant de la Convention européenne des Droits de l'Homme (bien qu'agrée dans la déclaration politique)
- le Royaume-Uni souhaiterait abaisser les standards actuels de protection des données, ce qui conduirait l'UE à ignorer son propre droit et la jurisprudence de la Cour de Justice sur les données des dossiers passagers, le « PNR ». Ce qui est évidemment impossible ! Même problème avec les échanges sur les données biométriques (le programme Prüm), qui devraient être réciproques entre l'UE et le Royaume-Uni.

Face à ce constat amer, les négociations continuent et continueront, jusqu'au 31 décembre 2020, voire plus si une extension est décidée par les deux parties.

Et Michel Barnier rappelle trois points clés souhaités par le Conseil européen, le Parlement européen et la Commission européenne, dans ce nouveau partenariat UE – Royaume-Uni.

1) l'UE veut un accord de libre-échange sans droits de douane, ni quotas pour tous les biens.

En clair, nous voulons un commerce avec le Royaume-Uni le plus fluide possible, car il reste très connecté à l'Union. Cet accord doit être plus ambitieux encore que ceux passés avec le Canada, la Corée et le Japon

2) l'Union veut un accord innovant avec les Britanniques, car la politique commerciale a évolué, et les accords commerciaux doivent servir désormais le développement durable (protection sociale et environnementale) et la lutte contre le changement climatique.

3) Cet accord devra aussi reposer sur des conditions de concurrence équitables, en matière d'aides d'État, de standards sociaux ou de fiscalité. Sans oublier l'objectif de neutralité carbone.

Mais Michel Barnier déplore que le Royaume-Uni refuse toute discussion sur ces sujets. Son homologue, Michael Gove, le négociateur pour le Royaume-Uni, ira même jusqu'à suggérer que le Royaume-Uni pourrait renoncer à l'objectif « zéro tarifs, zéro quotas », espérant se dispenser ainsi d'un « level playing field » ! Bref, nos amis britanniques ne lâchent rien, continuent à manier le chaud et le froid, comme ils l'ont fait depuis plus de deux ans, pour, finalement, revenir à la raison. Mais ils donnent souvent l'impression de ne pas mesurer la gravité de la situation dans laquelle ils se mettent en se voulant « intransigeants ». Car se dispenser d'un « level playing field » (le fairplay économique) reviendrait à remettre entre nous des tarifs et des quotas qui avaient disparu depuis des décennies ! C'est-à-dire un grand danger pour l'UE, et une pure folie pour eux, qui commercent à 60% avec l'Union européenne ! En outre, Michel Barnier souligne qu'une telle option exigerait une « négociation détaillée sur chaque ligne budgétaire ». Ce qui durerait des années, comme ce fut le cas pour les accords commerciaux avec le Japon ou le Canada.

Michel Barnier est donc très clair : sans entente et souplesse sur les tarifs et quotas, et sans un accord sur la pêche, il n'y aura pas d'accord sur un partenariat économique et commercial. Il rappelle que l'UE défendra toujours ses acquis par cette formule : *« nous n'allons pas marchander nos valeurs européennes au bénéfice de l'économie britannique »*. C'est dit!

Il précise que tout accord moderne exigera aussi des conditions de concurrence équitables spécifiques. Prenons un exemple (parmi d'autres) : si l'on signe un accord sur le transport routier, il faudra s'entendre de part et d'autre sur les conditions de travail des chauffeurs, y compris leurs temps de conduite et de repos ; et comprenant aussi des garanties sur les entreprises qui les emploient.

L'UE souhaite un partenariat très large, bien au-delà du commerce des biens et des services.

Pour éviter tout risque de contentieux ou de guerre commerciale, le négociateur européen et son équipe veulent absolument trouver des solutions communes, et sur tous les sujets. Michel Barnier cite plusieurs exemples sur cette nécessité. Pourquoi l'UE donnerait-elle des conditions favorables à certaines professions britanniques pour travailler en UE, si en même temps nos pêcheurs européens étaient exclus des eaux britanniques et perdraient leur travail ? Pourquoi l'UE aiderait-elle les entreprises britanniques à faire leurs services chez nous alors que nous n'avons aucune garantie sur le fairplay économique entre eux et nous ? Pourquoi échangerions-nous nos données personnelles si nous n'avons pas d'engagement clair sur la protection des droits fondamentaux des citoyens européens résidant au RU ?

Et globalement, comment garantir la cohérence de notre futur partenariat sur tous les sujets importants si nous n'avons pas un cadre institutionnel unique ?

Souvent, nos interlocuteurs nous disent qu'ils se contenteraient d'un accord commercial de type « Canada ». Mais, paradoxe, dans de nombreux domaines, ils demandent bien plus de partenariat ! Toujours ce sentiment dominant et qui perdure, de vouloir« le beurre et l'argent du beurre »… Mais Barnier est clair et lucide : *« le Royaume-Uni cherche même à maintenir les bénéfices d'un État-Membre sans les obligations ».*

Car le Royaume-Uni n'est pas complètement irresponsable. Il souhaite :

- maintenir, pour les prestations de services, une liberté quasi-complète pour les séjours de courte durée
- obtenir des mécanismes d'interconnexion en matière d'électricité équivalents … au marché intérieur européen
- continuer à assimiler les auditeurs britanniques aux auditeurs européens en matière de contrôle des cabinets d'audit.
- garder le même système de reconnaissance des qualités professionnelles que celui de l'UE
- pouvoir Co-décider avec l'Union pour les décisions liées au retrait d'équivalences en matière de services financiers.

Excusez du peu. Toujours le beurre, etc.

Michel Barnier rappelle à nouveau que nous négocions ici un accord de libre-échange avec un pays tiers, qui est devenu « tiers » par sa propre volonté. Cela ne lui permet pas de garder les aspects les plus attractifs du marché unique, de « faire son marché, à la carte ».

Et Michel Barnier pointe à nouveau une *« réelle incompréhension, du Royaume-Uni, sur les conséquences objectives et parfois mécaniques du choix britannique de quitter le marché unique et l'Union douanière »*. Il ajoute : *« pour progresser dans cette négociation, il faudra que le Royaume-Uni soit plus réaliste, qu'il dépasse cette incompréhension et, sans doute, qu'il change de stratégie. On ne peut pas tout avoir ».*

Il nous reste à espérer que l'Union européenne restera soudée, unie et vigilante -comme elle l'est depuis le début – pour convaincre les Britanniques qu'ils ont vraiment tout à gagner (encore plus que nous !) à négocier de façon équitable et respectueuse pour les deux parties. Chaque camp devra être solide, calme, cohérent, et patient. C'est le souhait de Michel Barnier à la veille du cycle 4 de la négociation, qui démarre début juin.

Et Michel Barnier conclut : *« le Royaume-Uni doit aussi préciser son approche en ce qui concerne le respect de ses obligations au titre du protocole acté il y a quelques mois (accord entre les deux Irlande ; respect des citoyens de l'Union résidant au Royaume-Uni ; traitement équitable aussi, bien sûr, des ressortissants britanniques dans l'UE) ».*
« Ce protocole doit être pleinement opérationnel à partir du 1er janvier 2021 ».

« Le futur accord que nous négocions à présent va structurer nos relations pour les années et mêmes les décennies à venir. L'UE souhaite un accord moderne, sans précédent, et tourné vers l'avenir. Le prochain cycle doit insuffler un nouveau dynamisme afin d'éviter une impasse entre nous »

Chacun est prévenu.

9 mai 2020 : la Déclaration Schuman a 70 ans

Ce numéro rend hommage au 70e anniversaire de la Déclaration Schuman de façon originale. Un premier texte écrit par Jérôme BRU qui imagine ce que pourrait dire Robert Schuman aujourd'hui. C'et une fiction bien sûr mais qui pose de vraies questions et nous aide à réfléchir sur le devenir de l'Union.

Le deuxième texte est une déclaration adoptée par onze associations européennes réunies au sein de l'Union régionale des acteurs locaux de l'Europe en Auvergne-Rhône-Alpes. Cette déclaration associe le 70e anniversaire de la Déclaration du 9 mai 1950 au 75e anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale. Elle mêle mémoire et avenir pour une humanité plus fraternelle et solidaire.

Et si Robert Schuman revenait nous parler du projet fédéral de notre histoire commune européenne… par Jérôme Bru

Il s'agit ici d'un texte de fiction libre, et non d'une tentative d'imaginer ce que Robert Schuman aurait pu réellement dire aujourd'hui (tentative vaine et impossible). Regarder notre Europe aujourd'hui à travers les yeux de l'un de ses pionniers, pour nous rappeler que le projet initial était un projet d'Europe fédérale : c'est le petit exercice salutaire que je propose ici.

Laissons la parole à… Robert Schuman :

« Tout d'abord, je tiens à vous dire que je préfère m'adresser à vous comme un ami et non comme un père. Un père s'adresse à ses enfants et vous n'êtes pas des enfants à qui on fait la leçon. Ce serait mon premier souhait : que nous nous reconnaissions comme des amis et adultes dans notre histoire commune européenne.

Le 9 mai 1950 lorsque j'ai prononcé ma déclaration, à laquelle vous avez donné mon nom, nous avions en tête, avec Jean Monnet, le projet d'une Europe fédérale qui devait commencer par un premier pas. Oui, j'insiste sur le fait que c'était le premier pas dans le but d'une fédération. Même si ce projet n'était pas complètement partagé par tous les partenaires, au moins nous en parlions, nous en débattions. Le mot et l'idée de fédération n'était pas tabou comme il l'est aujourd'hui pour beaucoup d'Européens, bien que paradoxalement l'Union Européenne soit à un point d'avancement et d'évolution que nous ne pouvions même pas imaginer. C'est là le paradoxe, votre paradoxe et votre impasse actuelle !

Faire une communauté industrielle entre la France et l'Allemagne de l'ouest en 1950, mettre en commun l'industrie du charbon et de l'acier, à cette époque de reconstruction était un défi inimaginable pour des millions d'Européens qui avaient souffert de la barbarie nazie ! Décider qu'une production industrielle stratégique ne deviendrait pas un fleuron national et une fierté nationale d'un pays vainqueur, mais un fleuron et une fierté d'une Europe réconciliée, c'était aller à l'encontre de presque toutes les opinions publiques.

Pour célébrer ce 9 mai, il ne faut pas oublier les rancœurs et les haines encore chaudes des Européens vainqueurs à l'encontre de l'Allemagne deux fois combattues en deux conflits mondiaux les plus meurtriers de toute l'histoire humaine ! Transcender cette haine populaire, ces ressentiments

politiques, cette inimitié viscérale, était un acte de courage qui n'a été possible que par la volonté de gouvernements visionnaires. Il n'y avait aucun consensus populaire ! Mais nous savions que les Européens qui avaient subi la violence du nazisme finiraient par transcender eux-aussi leurs propres ressentiments, et par désirer aussi fortement que leurs gouvernements une paix durable et irrévocable.

La plupart d'entre vous sont nés dans cette paix, et beaucoup ont tendance à croire qu'elle est aussi « naturelle » que la guerre l'était pour ceux qui vivaient dans le monde d'avant. Vos gouvernements même, dont les représentants sont nés dans cette paix, ont parfois tendance également à oublier le monde meurtrier d'où ils sont issus. Ils négocient des traités européens sans ne plus avoir en tête ce que nous avions en tête dans les années 50. Ceux qui ont signé le traité de Rome avaient encore en tête les horreurs et les fantômes de la guerre. Ils l'avaient vécue. Après 10 ans, les plaies, les images, les séquelles, les stigmates étaient encore tatoués sur nos peaux. Et le monde était au bord d'une troisième guerre mondiale.

Pour célébrer ce 9 mai, il faut faire cet effort de mémoire d'un monde où l'Europe devait s'affirmer comme une troisième voie (voix) face à deux superpuissances pour lesquelles les autres pays du monde étaient des pions sur un échiquier. Il fallait que l'Europe s'unisse ou qu'elle prenne le risque de disparaitre. Je ne serais pas hypocrite en vous disant que cette perspective d'abandon progressif de souveraineté nationale est née seulement par idéalisme, mais la contrainte de la réalité historique, la pression des événements nous met toujours face à 2 positions : ou bien nous vivons dans la nostalgie du passé, en adorant des statues, ou bien nous faisons des choix nouveaux et audacieux pour écrire une nouvelle histoire. L'Europe avait besoin d'écrire son histoire. Il n'existait jusqu'à lors qu'une histoire des nations dont l'Europe n'était qu'un décor. Elle ne devait plus être un théâtre mais une actrice. Et cette actrice ne parle pas au nom d'un peuple mais de tous ses citoyens.

L'idée de peuple est tellement vague qu'elle sert à toutes les formes d'idéologies, même les plus contradictoires. Et puis, il y a toujours une tendance à l'homogénéité dans l'idée de peuple, alors qu'une société est profondément hétérogène. Les sociétés démocratiques modernes hétérogènes et multiculturelles doivent davantage défendre les droits de tous les citoyens dans cette pluralité et cette diversité. « Unis dans la diversité » : n'est-ce pas la devise de notre Europe ?

Oui, si j'ai déclaré ce 9 mai 1950 que la production européenne du charbon et de l'acier était nécessaire à la réconciliation des ennemis du passé, c'était en pensant surtout à tous les citoyens européens, ceux qui avaient pris les fusils et les armes, ceux qui, loin des cabinets ministériels, étaient tombés sous les balles et les bombes. C'était en pensant à chacune et chacun d'entre eux, à chacune et chacun d'entre vous aujourd'hui. Ceux à qui on ne devait plus jamais demander de subir cette violence.

Aujourd'hui, le Parlement européen, même s'il a gagné la bataille du suffrage universel, est l'institution la plus faible de l'Europe unie. Comme je l'ai dit, l'union économique était un premier pas, car avec Jean Monnet nous voulions aussi une union politique. Vos chefs d'États qui se réclament de nous, qui ont inscrit nos noms (avec celui de Spinelli notamment) sur les murs des institutions de

l'Europe devraient s'en souvenir. Et s'ils ne s'en souviennent pas, je vous parle aujourd'hui pour que vous vous en souveniez. Et que vous poursuiviez le travail que nous avons commencé il y a 70 ans. Exigez de vos député(e)s européen(ne)s, seul(e)s légitimes à vous représenter car élu(e)s dans la diversité de vos opinions (celle qui figure dans la devise de l'UE), qu'ils et qu'elles fassent du Parlement l'institution fondamentale du projet de fédération européenne.

Non, l'Europe n'est pas « la maison du compromis » comme je l'ai entendu de la bouche d'un député européen. L'Europe est notre maison commune, donc celle de nos intérêts communs et de l'idée même de servir le bien commun des Européens. Il ne s'agit pas de négocier ce qui est le moins désavantageux pour les intérêts particuliers des uns et des autres, mais ce qui est le plus avantageux pour l'intérêt de tous. Et d'abord des personnes, des habitants de l'Europe. De ceux qui y vivent, de ceux qui y transitent, de ceux qui par désespoir ont besoin de l'asile de l'Europe, patrie des Lumières et des droits fondamentaux de l'être humain. C'est au parlement que cela doit se jouer, au grand jour. Et non dans les coulisses obscures de Bruxelles.

Vous n'avez pas à croire en l'Europe, vous y êtes. Vous n'avez cessé d'y être de plus en plus depuis 70 ans. L'Europe n'a pas besoin d'un acte de foi, comme si nous n'avions rien signé pour engager irréversiblement nos pays dans l'union. Elle a besoin de s'accomplir enfin dans un acte politique, sans quoi elle se fera toujours par défaut. Car elle se fait chaque jour en dépit de ce qu'on pense d'elle.

Elle n'est pas en construction, comme on regarde un chantier inhabité. Ne parlons donc plus de construction européenne (abus de langage pour faire croire que l'UE n'existe pas) mais parlons d'action européenne. Exigez de vos députés qu'ils reprennent le projet de constitution européenne, ne serait-ce que pour retrouver un peu de dignité dans des institutions où ils sont plus des quémandeurs, des solliciteurs que de véritables acteurs et actrices, moteurs de l'Union. Nous sommes devenus des Européens par les liens historiques et juridiques que nous avons tissés et renforcés depuis 70 ans. Il est temps que nous soyons des Européens encore davantage par l'union de nos liens d'amitiés et politiques. C'est notre Europe. C'est un fait. Nous n'avons pas besoin d'y croire mais de la vivre. Et enfin, il est grand temps que vos élus locaux et nationaux, qui ont choisi ce mode de vie européen, vous parlent de la fierté et du bonheur de cette paix européenne ».

Mémoire et avenir pour une humanité plus fraternelle et solidaire

Déclaration de l'Union Régionale des Acteurs Locaux de l'Europe en Auvergne-Rhône-Alpes

8 mai 1945. Il y a 75 ans la seconde guerre mondiale prenait fin sur le continent européen. N'oublions jamais que cette guerre d'Europe a mobilisé des soldats des cinq continents. N'oublions jamais que seuls, les pays occupés n'auraient pu recouvrer leur liberté sans le concours de nombreux autres pays. Il y a là un lien avec la situation actuelle : Aucun pays, aussi grand soit-il, ne peut prétendre jouer en solo dans le concert mondial !

La paix est alors gagnée au prix du sang de millions d'hommes - Européens, Américains, Canadiens, Asiatiques, Océaniens, Africains - dont beaucoup sont aujourd'hui rejetés, traités d'étrangers !

Cinq ans après la fin de cette tragique période, des hommes de bonne volonté ayant souffert de la guerre ont eu le courage et la lucidité de se tendre la main. Par ce geste, ils appelaient à la réconciliation.

Certains sont issus de territoires frontaliers que la dictature des occupations successives a conduits à changer de nationalité : Robert Schuman en Lorraine, Alcide de Gasperi au Trentin. Tous ont connu l'exil comme le Belge Paul-Henri Spaak, le Luxembourgeois Joseph Bech, le Néerlandais Johan Willem Beyen, pour ne citer que les signataires du premier traité qui ouvrait la voie à l'Union européenne d'aujourd'hui. N'oublions pas non plus que les premières victimes du nazisme furent des Allemands, au premier rang d'entre eux Konrad Adenauer.

9 mai 1950. Il y a 70 ans, Robert Schuman lançait ce fameux appel devenu l'un des symboles de l'Union européenne : la Déclaration du 9 mai 1950 ou « Déclaration Schuman », largement inspirée par Jean Monnet, autre artisan de la paix.

Ces deux anniversaires, en ce jour du 8 mai 2020, doivent être liés dans une même commémoration pour être offerts à un monde aussi troublé et devant faire face à d'immenses défis. Ces défis sont le changement climatique, qui par les mouvements de population qu'il engendre déjà, risque de provoquer des conflits armés qui viendront s'ajouter au terrorisme ou encore aux menaces de pandémies telle que celle du Covid19 qu'aucun pays seul ne peut enrayer, ni en réparer les dégâts humains sociaux et économiques.

Offrons pour exemple la réconciliation des Européens en n'oubliant jamais que les premiers à appeler à une union de l'Europe, à la fin de la seconde guerre mondiale, étaient les mouvements de Résistance réunis à Lyon en juin 1944.

La paix est une réalité fragile qui, sans cesse, doit être consolidée. C'est ce que chacun doit garder en mémoire, des Anciens Combattants aux nouvelles générations.

Qu'en cette journée du 8 mai soient commémorés la fin des combats et la liberté retrouvée, mais également le début d'une grande espérance, celle d'une Europe en paix, fraternelle et solidaire, ouverte sur le monde, comme l'a formulée il y 70 ans Robert Schuman.

Tel est le souhait exprimé par les associations européennes de la Région Auvergne-Rhône-Alpes réunies au sein de l'Union Régionale des Acteurs Locaux de l'Europe (URALE).

Jean Monnet et Robert Schuman

Sommaire

L'édito : la nécessaire solidarité européenne Page 3

Point de vue sur la COVID-19

COVID-19, une pandémie sérieuse, mais à relativiser page 4
La COVID-19 risque d'aggraver la fracture Nord-Sud page 6
Immigration, le travail du migrant une nouvelle fois indispensable au fonctionnement de l'Union européenne en période de crise page 8

Du côté des institutions et des politiques de l'Union

Deux nouvelles Initiatives Citoyennes Européennes (ICE) page 9
Le renouveau de l'union européenne page 11
L'avenir de la défense européenne : des échecs, mais un espoir page 14
Opération IRINI : l'Union européenne dans le conflit libyen page 16
La BEI va contribuer à relancer l'économie européenne page 17
Le Pacte vert reste la priorité de la Commission et du Parlement Européen pour des années page 19

Chez nos partenaires

La Pologne récidive… page 20

Le BREXIT en marche mais pas consommé

Partenariat entre l'UE et le Royaume-Uni : le point de vue de Michel Barnier page 23

9 mai 2020 : la Déclaration Schuman à 70 ans

Et si Robert Schuman revenait nous parler du projet fédéral de notre histoire commune européenne… page 26
Mémoire et avenir pour une humanité plus fraternelle et solidaire page 28

Soutenez Presse fédéraliste, abonnez-vous à ses revues :

« Fédéchoses » pour le fédéralisme : 4 N° par an : 30 €
Carnet d'Europe, actualité européenne le devoir d'informer : 6 N° par an 20 €

Bon de commande :

Nom et prénom……
Adresse courriel……@……
Adresse postale……
……
……
……

Je m'abonne* :

1) aux deux revues : 40 €
2) à Fédéchoses : 30 €
3) à carnet d'Europe, actualité européenne : 20 €

Je commande* :

1) les 4 N° de 10 ans d'actualité : 35 €
2) le tome 1 : dettes souveraines : 10 €
3) le tome 2 : migrations : 10 €
4) le tome 3 : Marché intérieur et mondialisation : 15 €
5) le tome 4 : UE : l'insuffisante intégration 5 €

Je règle par chèque à l'ordre de Presse fédéraliste pour un montant de :……

Et l'adresse à : Alain REGUILLON – 23, passage des Alouettes – 69008 –LYON

Je peux aussi régler par Paypal sur le compte de Presse fédéraliste

www.pressefederaliste.eu

Retrouver 10 ans d'actualité européenne à travers les recueils ci-dessous

Tome 1 -10 €
Dettes souveraines des États membres de l'Union européenne : la Grèce au milieu du chaos

Tome 2 – 10 €
Migrations : le dossier qui empoisonne l'Union européenne

Tome 3 – 15 €
Marché intérieur et mondialisation

Tome 4 – 5 €
Union européenne : l'insuffisante intégration !

Les 4 tomes 35 € au lieu de 40 €, frais de port inclus